



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

PEAGE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ». Le rendez-vous du quartier Péage s'est déroulé le **jeudi 15 février 2024**. 21 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et les élus : Bernard Dupré, Philippe Auger, Pierre Despres, Nicolas Retour et Thierry Vermorel.

Intervention du Maire

Sur le site du Cadran solaire, la résidence universitaire du CROUS est ouverte avec une brasserie au rez-de-chaussée. Une pollution au mercure a été détectée dans le sous-sol du bâtiment du cadran solaire. Une expertise est en cours dans les autres bâtiments, ainsi que dans l'air et le sol. Pour le moment, aucune autre trace de pollution n'a été détectée, que ce soit au mercure ou à d'autres métaux lourds. Les travaux sont stoppés pour le moment dans le bâtiment. Côté chemin de l'Agnelas, le permis de construire d'un bâtiment de 52 logements a été déposé par le bailleur social Actis. Le choix de la commune est de densifier en hauteur, plutôt que d'étaler, pour conserver des espaces verts sur ce site. Côté chemin Eymard-Duvernay, la hauteur maximale des immeubles sera de 20 mètres.

La commune est fournie en équipements publics et en commerces, la réglementation nous impose de densifier les logements sur la commune. La densification urbaine permet de moins artificialiser les sols, et donc de réduire l'étalement urbain.

La réglementation « Zéro artificialisation nette » concerne surtout les communes rurales. La Tronche est peu impactée car les zones naturelles et agricoles, sur le haut de la commune, le resteront.

Du fait de l'arrivée de nouveaux habitants, une nouvelle école maternelle va se construire à la place de l'ancienne à côté du parc Brise des neiges. Le chantier est actuellement arrêté du fait du cèdre, une expertise est en cours pour étudier son système racinaire.

Le réseau de chauffage urbain va équiper le bâtiment de la Pallud, la villa Brise des neiges et la future école, à la place de l'actuel chauffage au gaz.

Un projet de Maison des Habitants est en cours d'étude à la villa Brise des Neiges.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels a été signé par le préfet en novembre 2022. La commune a l'obligation de construire des dispositifs de protection contre les chutes de blocs (merlons ou filets). Cela concerne environ 150 maisons pour un budget estimé à 4 millions d'euros HT. Les études sont actuellement en cours, puis des travaux se feront sur plusieurs années.

Le CHU travaille sur un grand projet immobilier sur 10-15 ans avec la construction d'un parking silo pour le personnel de l'hôpital, remplaçant le parking actuel qui sera détruit.

Travaux

Route de Chartreuse, des travaux de reprise des réseaux humides se sont terminés fin février. La route est réouverte jusqu'au début des travaux de réaménagement de surface, entre Grande Rue et chemin de Mentonne, qui devraient démarrer en mai. Le projet prévoit la création d'un vrai trottoir sur un côté et la réalisation de plateaux traversant

pour sécuriser le cheminement piéton et faire ralentir les véhicules. Le projet est travaillé par la Métro, qui prend en compte les éléments enregistrés lors du temps de concertation du 25 novembre dernier. Une réunion publique est prévue le 4 avril à 18h00 en Mairie afin de présenter le projet final.

Des travaux de réaménagement de voirie sont à l'étude sur le secteur de la Grande Tronche. Il s'agit d'élargir les trottoirs, d'améliorer les cheminements piétons et d'embellir en prenant en compte les contraintes techniques.

Sur le Quai Charpenay, des travaux devraient démarrer à l'automne prochain, réalisés par la Métro. L'objectif est de stabiliser la berge et de réaménager des espaces publics de qualité, notamment pour les piétons et les cycles.

Les travaux de réhabilitation de l'immeuble du Rachais au 115 Grande rue se font en site occupé jusqu'au printemps prochain ce qui est complexe pour les habitants. Le parc sera repris prochainement en gestion communale. Le point de collecte fait l'objet de dépôts sauvages, qui sont en augmentation avec la présence des travaux.

Certains riverains souhaitent que le chemin de l'Agnelas soit fermé côté Grande Rue. Cependant, le chantier de la nouvelle école impliquera peut-être la fermeture du chemin Jules Rey. Si c'était le cas, le chemin de l'Agnelas ne pourra pas être fermé en même temps.

Secteur du Péage

La fontaine du square de la Ruine fonctionne à nouveau. L'espace n'est pas suffisamment végétalisé pour apporter de l'ombre en été.

Les deux arrêts de bus devant l'établissement Philippe Duchesne sont jonchés de mégots. Les élus vont interpellé la direction afin que les mégots soient ramassés par l'établissement, comme avant.

Au niveau de l'allée des Marronniers, la sortie à droite est dangereuse du fait d'un manque de visibilité. De plus, les véhicules montant Grande Rue ne respectent pas la priorité à droite. Les riverains demandent un miroir qui devait être installé par la Métro. Cela impliquera un stop en sortie du chemin des Marronniers (Code de la route).

Des marronniers ont été coupés sur du domaine privé, les riverains se demandent pourquoi ils n'ont pas été remplacés. La commune se fera le relai de cette demande.

Les places de stationnement en zones bleues vont être à nouveau marquées prochainement.

Le parking communal n'est pas ouvert les jours fériés et avant 18h. Il est demandé qu'il soit ouvert en semaine à compter de 17h.

Quai Yermoloff, certains arbres sont mangés par les castors. D'avantage d'arbres sont souhaités dans le secteur de l'hôpital couple enfants.

Circulation

A l'intersection du chemin Jacquier et de l'immeuble du Rachais, le stop n'est pas respecté, ce qui est dangereux pour les piétons.

Des mesures de vitesse par la police municipale ont été faites du 17 au 26 janvier au niveau du 69 Grande Rue afin d'objectiver la vitesse sur la Grande rue, dans les deux sens. 3 900 véhicules par jour en moyenne empruntent cette voie. Il a été relevé une vitesse moyenne de 35,7 km/h. Les gros excès sont constatés surtout la nuit. Des contrôles de vitesse sont faits très régulièrement.

Le principe de la Métropole apaisée implique que toutes les rues de la commune sont en zone 30 par défaut, avec des exceptions sur certains axes à 50 km/h.

Les stationnements chemin de l'Agnelas et chemin Jacquier ne sont pas payants et les tensions sont fortes. Les élus étudient la possibilité de passer ces secteurs en stationnements payants.

Divers

Certains habitants indiquent leur difficulté à avoir une réponse de la Métropole quand ils l'interpellent en direct.

Quai Yermoloff, l'avaloir se bouche lorsqu'il pleut beaucoup et rejette l'eau, la chaussée est alors inondée.

En plaine, les horaires de l'extinction nocturne sont de 23h30 à 5h30. S'il n'y a pas d'éclairage avant 23h30, c'est qu'il s'agit d'une panne, vous pouvez en informer les services techniques au 04 73 63 77 21.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr

